

**NOTRE PLANÈTE CHANGE,  
NOS HABITUDES ÉVOLUENT,  
NOTRE SERVICE PUBLIC  
DE GESTION DES DÉCHETS AUSSI !**

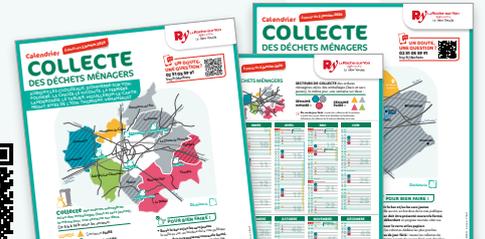
## 1 ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES



Vous êtes :

> Commerçant  
**Avec un abonnement  
de base en C0.5**

Collecte 1 fois tous les 15 jours en  
ordures ménagères et en emballages.  
**Se référer à la carte et au calendrier  
sur [larochesuryon.fr/dechets](http://larochesuryon.fr/dechets)**



> Commerçant  
**Abonné C1**

Collecte 1 fois par semaine sur  
le jour habituel de collecte en ordures  
ménagères et/ou en emballages.

**Aucun changement sur le jour  
de collecte par rapport à 2023.**

> Commerçant  
**Abonné C2**

Collecte 2 fois par semaine en ordures  
ménagères et 1 fois par semaine  
en emballages.

**Aucun changement sur les jours  
de collecte par rapport à 2023.**

### Exemple

• Mon commerce est situé rue Maréchal Joffre et je dispose d'un abonnement de base (sans abonnement spécifique).  
Je sors mes ordures ménagères et emballages tous les 15 jours le jeudi soir pour une collecte le vendredi semaine impaire.

• Mon restaurant est situé aux Halles et je dispose d'un abonnement C2. Je sors mes bacs ordures ménagères  
le lundi soir et mes bacs ordures ménagères et/ou emballages le jeudi soir pour une collecte le mardi et le vendredi.

### Infos en +

Il est nécessaire de sortir vos bacs la veille au soir, la collecte peut avoir lieu toute la journée dès 4 h 30 du matin et jusqu'à 20 h.

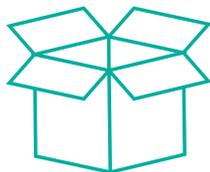
La présentation des bacs se fait soit au droit de votre façade, soit aux points de regroupements définis par le service de gestion des déchets.

Les bacs (ordures ménagères et emballages) sont collectés en même temps et le même jour.



## 2

# CARTONS



Vous êtes :

> Commerçant  
**Sans abonnement spécifique cartons**

Vous n'êtes pas autorisé à mettre vos cartons sur les points de collecte. Un dépôt par vos soins en déchèterie est obligatoire  
(Vous devez disposer d'une carte d'accès « professionnel » à récupérer auprès des services de gestion des déchets).

> Commerçant  
**Avec abonnement spécifique cartons**

Différent de l'abonnement  
C1 Ordures ménagères & emballages

Collecte 1 fois par semaine le **JEUDI** matin sur le point de collecte en proximité du commerce.  
Valable uniquement pour la collecte à la Roche-sur-Yon.

NB : courant 2024, le service gestion des déchets va prendre contact avec chaque abonné pour étudier la faisabilité et mettre en place la conteneurisation de ce flux.

### Infos en +

Les cartons doivent être non souillés, vidés de leur contenu, aplatis et ficelés ou glissés dans un carton. Pas de cagettes en bois, ni de polystyrène, ni cerclage, ni films en plastique.

Il est recommandé de sortir vos cartons le **MERCREDI SOIR** après 19 h, la collecte ayant lieu le lendemain dans la matinée.



## 3

# BIODÉCHETS



Vous êtes :

> Commerçant  
**Avec abonnement spécifique biodéchets C1**  
Différent de l'abonnement  
C1 Ordures ménagères & emballages ou cartons

Collecte le **LUNDI** après-midi ou **JEUDI** après midi.  
(Selon votre choix au moment de l'inscription)

> Commerçant  
**Avec abonnement spécifique biodéchets C2**  
Différent de l'abonnement  
C2 Ordures ménagères & emballage / cartons

Collecte le **LUNDI** après-midi et **JEUDI** après midi.

### Infos en +

Si ces abonnements ne correspondent pas à votre besoin, vous pouvez faire appel à un prestataire privé afin d'adapter les fréquences et la conteneurisation de l'ensemble de vos déchets à votre organisation plus spécifique.



# 4

## PAPIER ET/OU VERRE

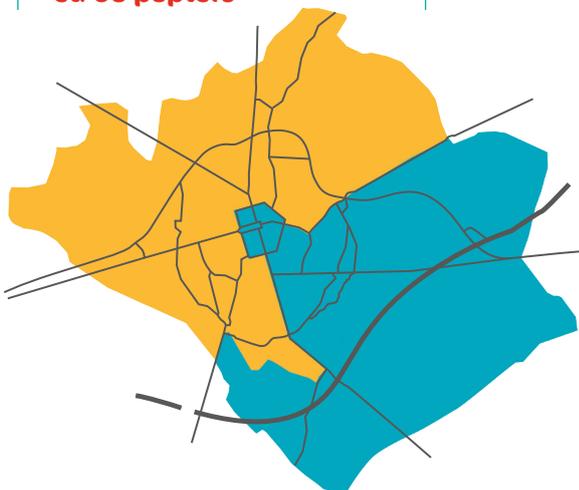


Vous êtes :

> **Commerçant**  
Avec un abonnement spécifique C0.5 verre et/ou papiers

Collecte 1 fois tous les quinze jours de vos bacs verres et/ou papiers simultanément selon votre localisation :

- le **MARDI** matin en semaine impaire
- le **MERCREDI** matin en semaine paire



Les points d'apport volontaire sont également disponibles en libre service (carte disponible sur [lrsy.fr/dechets](http://lrsy.fr/dechets)).



### COMMENT faire pour s'abonner à un service de collecte spécifique ?



**Ordures ménagères et emballages**

Abonnements C1 / C2



**Cartons**

Abonnement C1



**Biodéchets**

Abonnements C1 / C2



**Papiers / verres**

Abonnement C0.5

Adresser votre demande par mail en précisant vos besoins à [dechets@larochesuryon.fr](mailto:dechets@larochesuryon.fr)



#### Exemple

Mon restaurant est situé dans le quartier des Halles, je dispose actuellement d'un abonnement C2 OM, C1 en emballages, un abonnement Carton et ne dispose d'aucun abonnement Biodéchets. Je souhaite mettre en place un abonnement biodéchet en C1 mais également revoir mon abonnement C2 Ordures ménagères car, avec le tri à la source des biodéchets, mon volume d'ordures ménagères va diminuer.

J'adresse un mail à : [dechets@larochesuryon.fr](mailto:dechets@larochesuryon.fr) « Je souhaite modifier mon abonnement Ordures ménagères en passant de C2 à C1 et souscrire à un abonnement C1 en Biodéchets ».

### TARIFS

Vous trouverez en annexe, la grille tarifaire par abonnement ou sur notre site internet [lrsy.fr/dechets/](http://lrsy.fr/dechets/) rubrique **Mon compte/mes démarches**



---

Ensemble, nous avons tous le pouvoir  
de produire moins de déchets  
en recyclant, réemployant et réduisant !

---

**La Roche-sur-Yon** Agglomération

Place du Théâtre - BP 829  
85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
02 51 47 47 47



[lrsy.fr/dechets](https://lrsy.fr/dechets)

